

**BULLETIN D'ADHESION – Garantie RC PROFESSIONNELLE des moniteurs sportifs**

Contrat Nr 675047304 souscrit par AN3S auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de ACS+ N°ORIAS 16003234.

 CE BULLETIN EST EXCLUSIVEMENT RESERVE AUX MONITEURS SPORTIFS INDEPENDANTS, TRAVAILLEURS NON-SALARIES SANS EMPLOYE
**1- DESIGNATION DE L'ADHERENT**

 Nom : [ ] Prénom : [ ] Né le : [ ]  
 Adresse : [ ] Code Postal : [ ] Ville : [ ]  
 Courriel : [ ] Tel : [ ]  
 N° carte professionnelle d'éducateur sportif : [ ] Expire le : [ ] Nr siret : [ ]  
 Nom du syndicat : [ ] Nr d'adhésion : [ ]

Diplôme	N° diplôme	Obtenu le	a (centre de formation)	Date dernier recyclage

La garantie est conditionnée au fait que chaque moniteur salarié soit titulaire du diplôme ou brevet d'Etat homologué, ou titre à finalité professionnelle, ou certificat de qualification requis. Le contrat ne garantit pas les sinistres dont le fait dommageable était connu de l'assuré à la date de souscription de la garantie concernée. Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'assureur pour l'ensemble des assurés.

**2- GARANTIE RC PROFESSIONNELLE ET COTISATION**

Catégories de sports pratiqués	Prime TTC	Choix(1)
<b>1</b> : Pêche en eaux douce et en mer (du bord de mer ou en embarcation), golf, sports de raquettes, sports de tir (à l'exclusion de la chasse), tir à l'arc, sports de balle et assimilés, athlétisme, pentathlon, aviron, gymnastiques, handisports, natation, sports nautiques (sauf plongée sous-marine et sports des catégories 2 et 3), kayak hors eau vive, planche à voile, course d'orientation, marche nordique, randonnée en couloirs souterrains appelés « tunnels de lave », triathlon, hockey sur gazon, escrime, lutte, slackline (jusqu'à 1,5 mètre), trampoline, traîneau à chiens, musher, course à pied, badminton, danse, métiers de la forme, entraîneurs natation, préparateurs physique, secourisme, tennis, stand up paddle, randonnée pédestre, raquette à neige (à l'exclusion des guides de haute montagne), promenades culturelles, danse bretonne, sea cooking, pêche à pied récréative.	60 €	<input type="checkbox"/>
<b>2</b> : Arts martiaux, grimpeurs encadrant dans les arbres, enseignement ou skipage sur voilier habitable, nautisme, ski nautique, sports mécaniques, Rugby, football américain, football australien, toutes activités d'encadrement arbres, ski, snowboard, sports de glisse sur piste, luge, sports en eaux vives, (canoë, kayak, rafting, hydrospeed), sports nautiques (kite surf, surf, wave ski, char à voile), sports de glace (hockey, patinage, luge), sports de combat (boxe, boxe thaï), équitation, escalade via corda, escalade (hors environnement spécifique), activités à bord d'engins à moteur terrestres, fluviaux ou maritimes, ski nordique, biathlon, sports à roulette, cyclisme sur route cyclotourisme, VTT, Canyoning à caractère vertical V1 maximum, Batlle Archery, construction d'igloo et d'abri sous la neige avec possibilité de dormir à l'intérieur.	185 €	<input type="checkbox"/>
<b>3</b> : Canyoning, skeleton, tous sports aériens ou activités aériennes, flyboard, slackline (au-dessus de 1,5 mètre), spéléologie sans plongée, glisse autotractée, escalade (en environnement spécifique), via ferrata, arts du cirque (*)	300 €	<input type="checkbox"/>
<b>4</b> : a) - Plongée sous-marine [CA < 25.000 €] b) - Plongée sous-marine [CA de 25.001 € à 100.000€]	290 € 399 €	<input type="checkbox"/>
<b>5</b> : Spéléologie avec plongée, saut à l'élastique	442 €	<input type="checkbox"/>

(\*) Arts du cirque : Trapèze fixe (hauteur max 4m), Tissu aérien (hauteur max 8m), Cerceau aérien (hauteur max 4m), Boule d'équilibre, File d'équilibre, Pédago, Rouleau américain, Acrobatie au sol, Poutre d'équilibre (hauteur max 1m), Slack line, Mini trampoline, Jonglerie, Monocycle.

- (1) **Cocher la case de la catégorie la plus élevée.** Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnées sont garanties.
- (2) Pour les nouvelles adhésions postérieures au 30/09 et antérieures au 1/01 de l'année suivante, les cotisations forfaitaires seront égales à 50 % de la cotisation annuelle.
- (3) Pour les seuls stagiaires en canyoning, escalade et via ferrata ; la cotisation individuelle annuelle est ramenée à 148 € TTC.

### 3- DATE D'EFFET

Les garanties du contrat prennent effet à 0 heure le lendemain du jour de la demande d'adhésion et du règlement, **le cachet de la poste faisant foi**.

Le présent bulletin d'adhésion dûment complété et signé, accompagné du chèque de règlement de la cotisation d'assurance à l'ordre de **l'AN3S** doit être retourné à : AN3S Gestion des assurances - 47 B rue Gambetta 71120 Charolles **ou au syndicat d'affiliation. Aucune attestation ne sera délivrée tant que la cotisation d'assurance n'aura pas été acquittée.**

### 4- DECLARATION DE L'ADHERENT

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales Ref 460653 – Version D10 2014 de la notice «Application de la garantie dans le temps» N°490009, et du Résumé des garanties valant Notice d'information,

Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portés sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraîne les sanctions prévues aux articles L 113-8 (Nullité du contrat) et L 113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1964 du Code Civil (absence d'alea).

Je n'ai déclaré aucun sinistre au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 dernières années.

J'ai déclaré un (des) sinistre(s) au titre de ma garantie RC PROFESSIONNELLE au cours des 3 derniers exercices. Circonstances :

**En cas de sinistre, l'Assureur se réserve le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.**

**Signature de l'Assuré**

Fait à [ ] le [ ]